La Cadière d'Azur le 25 /11/2017

Paul Haffner

Président de : D.E.C.A.

(Association de Défense de l'Environnement de La Cadière d'Azur)

80, Rue les Puits des Oliviers 83740 La Cadière d'Azur

phaffner188@gmail.com 07 82 46 16 90 COURRIER ARRIVÉ

1 6 JAN. 2018

LA CADIÈRE D'AZUR (VAR)

Monsieur le commissaire Enquêteur PLU de la Cadière d'Azur Mairie de La Cadière d'Azur 11, Rue Gabriel Péri 83740 La Cadière d'Azur

Objet : Enquête publique sur le PLU de la Cadière d'Azur.

Monsieur le Commissaire,

Veuillez bien vouloir trouver ci-dessous les commentaires des membres de notre association D.E.C.A.

Il nous semble que le projet de PLU soit beaucoup plus orienté vers une augmentation importante des constructions immobilières et de l'augmentation des surfaces vinicoles, plutôt qu'au développement économique et social de la Cadière d'Azur.

Le projet inclut 425 hectares supplémentaires alloués à l'agriculture et en particulier à la vigne. En soi cette idée n'est pas mauvaise, sachant que les Cadériens préfèrent avoir plus de vigne et moins de construction immobilière sur leur territoire, mais malheureusement la culture de la vigne n'améliorera pas le manque d'emplois et d'activité économique dans notre bassin.

Une vision sur la possibilité d'attirer des petites entreprises d'activité non polluante est également manquante.

Jusqu'à présent le plan d'investissement de notre commune a été essentiellement axé sur les constructions de trottoirs ou l'amélioration des ronds-points et non sur

le développement économique local. Le future PLU semble faire une belle place à l'augmentation de l'immobilier. Quel en est l'objectif ?

Il serait d'une grande transparence et d'une grande honnêteté de publier les noms des propriétaires de ces 425 hectares alloués à la viticulture.

Il n'y a aucune proposition pour l'amélioration de l'activité des commerces de centre village qui ont un accès très difficile pour les gens qui doivent se déplacer en voiture.

Les parkings sont insuffisants ou manquants.

La hauteur autorisée pour de futures constructions au centre du village est excessive.

L'autorisation de diviser des parcelles de terrain déjà construites avec autorisations de construire des maisons d'habitation additionnelles favorisera la spéculation immobilière.

Un plan d'amélioration des chemins et routes locales est manquant. L'état actuel du réseau routier ne pourra pas absorber une augmentation importante de la population.

Le projet de construire 450 logements sociaux en sept ans est totalement irréalisable et va contre la structure physique et la géographie de notre village. La majorité des habitants de la Cadiére n'est pas en faveur d'une augmentation aussi importante de la population communale.

Une pétition pour amender ces projets a été signée par des centaines d'habitants de notre commune.

Il n'y a aucun plan pour améliorer la sécurité des biens. A La Cadière d'Azur nous faisons face à une augmentation trop importante des cambriolages.

Les raisons de l'opposition au projet de construction de logements sociaux en nombre trop excessif sont les suivantes :

- Destruction d'espaces verts protégés.
- La structure géographique et physique de notre village perché.
- Pas de moyens de transport publique dans un rayon de 500 mètres de certains de lieux choisis. (Gares S.N.C.F, arrêt de bus, etc.)
- Manque de bassin d'emploi. 85 % des actifs prennent leurs véhicules pour aller à leurs travails.

- Pas de commerce de proximité avec accès facile, nous enrichissons les communes voisines. Les commerces existants au centre village sont d'accès difficile.
- Etats des routes et des chemins qui ne pourront pas supporter l'augmentation du trafic routier, avec l'impossibilité d'améliorer cette situation.
- Augmentation de l'insécurité routière que semble très prévisible.
- Le manque de terrains à construire.
- Manque de demande de logements sociaux dans notre commune.
- Manque de bâtiments pour abriter les classes scolaires supplémentaires
- Le budget de la commune en sera affecté négativement.

Nous ne sommes pas opposés aux logements sociaux, mais seulement d'une façon supportable par les structures du village.

Vous trouverez ci-joint 2 courriers envoyés au maire de la Cadière d'Azur.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Paul Haffner Président de D.E.C.A.

Pau Jelle

La Cadière d'Azur le 25 /11/2017

Paul Haffner Président de : D.E.C.A. (Association de Défense de l'Environnement de La Cadière d'Azur) 80, Rue les Puits des Oliviers 83740 La Cadière d'Azur

phaffner188@gmail.com 07 82 46 16 90

> Monsieur le Maire de la Cadière d'Azur 11, Rue Gabriel Péri 83740 La Cadière d'Azur

CC. Jacques Gros Président du C.I.Q. Le Défends

cc. Philippe Arnoult Trésorier de D.E.C.A.

Objet: Notre entretien du 2 novembre.

Monsieur le Maire,

Nous vous remercions de nouveau pour avoir pris le temps de nous recevoir.

Suite à cette dernière entrevue nous voudrions apporter quelques précisions supplémentaires à plusieurs de nos échanges

En relisant le décret du 5 mai 2017 nous avons noté le point suivant :

Il est très clairement cité que les maires sont pleinement qualifiés pour faire une demande de dérogation à la construction excessive de logements sociaux, sachant que certaines de ces constructions sont infaisables. La Cadière d'Azur n'a pas à dépendre de la communauté des communes pour faire cette demande.

Il y a plusieurs raisons suffisamment signifiantes pour que la mairie de la Cadière d'azur fasse cette demande de dérogation, non contre les logements sociaux mais pour obtenir une autorisation de réduction de leur nombre et cela dans la cadre du nouveau décret. Ces raisons sont :

- Destruction d'espaces verts protégés.
- La structure géographique et physique de notre village perché.
- Pas de moyens de transport publique dans un rayon de 500 mètres de certains de lieux choisis. (Gares S.N.C.F, arrêt de bus, etc.)
- Manque de bassin d'emploi. 85 % des actifs prennent leurs véhicules pour aller à leurs travails.
- Pas de commerce de proximité, nous enrichissons les communes voisines.
- Etats des routes et des chemins qui ne pourront pas supporter l'augmentation du trafic routier, avec l'impossibilité d'améliorer cette situation.
- Le manque de terrains à construire.
- Le manque de demande de logements sociaux dans notre commune.
- Manque de bâtiments pour abriter les classes scolaires supplémentaires

Les contraintes liées aux logements sociaux, telles que vous nous les avez présentées, pèseront de façon très négative sur le budget de notre commune. Il nous semble donc important de prendre au pied de la lettre les nouvelles opportunités offertes par le récent décret.

Nous avons pu constater que nous n'avions pas les mêmes informations sur la situation financière du logis Familial Varois ; nous sommes donc disponibles pour revoir les informations que nous avons pu collectées et ce en votre compagnie.

Nous voulons également porter à votre connaissance que nous allons répondre à votre éditorial « Le mot du Maire » publié en juillet 2017 dans le bulletin municipal d'information de la Cadière d'Azur. Nous distribuerons notre réponse à l'ensemble des habitants de notre commune.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Paul Haffner Président de D.E.C.A. La Cadière d'Azur le 7 /01/2018

Paul Haffner Président de : D.E.C.A. (Association de Défense de l'Environnement de La Cadière d'Azur) 80, Rue les Puits des Oliviers 83740 La Cadière d'Azur

phaffner188@gmail.com 07 82 46 16 90

> Monsieur le Maire de la Cadière d'Azur 11, Rue Gabriel Péri 83740 La Cadière d'Azur

Objet: Votre courrier du 4 Décembre 2017

Monsieur le Maire,

Nous vous remercions pour votre dernier courrier.

Dans ce même courrier vous nous confirmez que les demandes d'exemption relatives au décret du 5 Mai 2017 ne peuvent pas être initiées par votre mairie.

Prenant bien note de votre affirmation que la commune de La Cadière d'Azur ne serait pas qualifiée pour agir en tant que tel.

Nous vous demandons donc officiellement de bien vouloir agir auprès de notre intercommunalité d'agglomération du Sud Sainte Baume pour faire cette demande de dérogation au nom de la mairie de la Cadière d'Azur. L'objectif étant de pouvoir limiter le nombre de logements sociaux. En effet le nombre avancé de 450 logements en sept ans n'est absolument pas compatible avec la structure physique et la géographie de notre village.

Dans ce pli vous trouverez une copie de mon courrier du 25 Novembre 2017 indiquant la liste de raisons pour lesquelles ce programme immobilier nous parait démesuré et incompatible avec les contraintes de la Cadiére d'Azur.

Nous vous demandons également de bien vouloir nous communiquer les noms des propriétaires des terrains qui sont prévus pour être reclassés en zone viticole.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Paul Haffner Président de D.E.C.A.